

CUCS Angers, Trélazé et
d'Agglomération

Fiche d'appel à projets spécifique

2007-2009

**Prévention de la délinquance et tranquillité publique -
Prévenir la récidive**

Objet de l'appel à projets :

**Mise en place de stages de
citoyenneté**

Un des enjeux forts de la politique de la ville est de renforcer la tranquillité publique et le sentiment de sécurité dans les quartiers. Afin de prévenir au plus tôt la récidive des délinquants qu'ils soient mineurs ou majeurs, les partenaires souhaitent développer

des réponses locales, adaptées aux actes et à leurs auteurs.

Aussi, les différents services de la justice à savoir le Parquet d'Angers, la direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) et le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), la police et la gendarmerie nationales, le Barreau d'Angers, Angers Loire Métropole, les villes d'Angers et de Trélazé, le service départemental d'incendie et de secours mettent en place des stages de citoyenneté pour mineurs et majeurs. L'objectif de ces stages est de sensibiliser les auteurs d'infractions aux valeurs républicaines de tolérance et de respect de la dignité de la personne humaine (cf. Loi d'adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité du 9 mars 2004 ou loi Perben II). Les stages concerneront des groupes de 8 mineurs ou de 12 majeurs. Il est prévu d'organiser 1 stage pour mineurs par trimestre (vacances scolaires) et 1 stage pour majeurs par mois. Les stages se dérouleront principalement à la Maison de la Justice et du Droit. Le calendrier des stages sera fixé par trimestre. Leur durée s'étalera sur 3 à 4 jours.

Les stages se décomposeront en trois parties :

- **un tronc dit "institutionnel"** composé de plusieurs modules au cours desquels interviendront les partenaires cités précédemment : accueil, présentation du stage et du groupe, rappel à la loi et accès au droit, citoyenneté et civisme, forces de l'ordre et sécurité civile ainsi que bilan du stage.
- **un tronc dit "société civile"** composé des modules suivants : aide aux victimes, santé/conduites addictives (approche comportementaliste), discrimination (physique et origine) et violences aux personnes et aux biens. Ces différents modules se dérouleront à la Maison de la Justice et du Droit ou, si cela se justifie, dans les locaux de l'association ou la structure spécialisée retenue. Leur durée ne pourra excéder 2h. Chaque module aura ses propres objectifs déclinés selon la pédagogie propre à la structure retenue mais devra absolument s'inscrire dans l'objectif général du stage de prise de conscience des valeurs de respect et de tolérance.
- **une contribution citoyenne et individuelle** : il s'agit pour chaque membre du groupe de donner quelques heures de son temps à une association ou à une structure locale oeuvrant dans le domaine de la solidarité. Il ne s'agit pas d'un travail à proprement parler mais plutôt d'un acte civique et citoyen. Ce module n'excèdera pas la ½ journée.

Les porteurs de projets devront différencier, dans leur réponse, la pédagogie spécifique pour le public majeur de celle du public mineur. Le présent appel à projets porte sur trois niveaux :

- 1. le tronc "société civile"** : les associations ou structures spécialisées qui souhaitent contribuer au stage de citoyenneté devront présenter le module "type" qu'elles peuvent mettre en place en décrivant les objectifs poursuivis, la pédagogie mise en œuvre, le partenariat développé localement et le coût (formulaire CERFA).
- 2. la contribution citoyenne** : les associations intéressées se porteront volontaires pour accueillir des stagiaires et préciseront le type d'acte citoyen que ceux-ci pourraient effectuer dans leurs locaux et le nombre de personnes pouvant être accueillis maximum par mois voire et par 1/2 journée. Une lettre d'intention suffira dans un premier temps.
- 3. l'encadrement des stages pour les majeurs.** Ces stages nécessitent un encadrement pédagogique pendant toute leur durée à l'exception de la contribution citoyenne. Cet encadrement étant assuré par la DPJJ pour les mineurs, les majeurs, les partenaires ont besoin qu'une ou plusieurs associations assure(nt) cette mission pour les majeurs : présence d'une même personne pendant toute la durée du stage afin de coordonner celui-ci, d'être relais auprès du SPIP, de préparer les interventions avec les autres associations... La(es) association(s) retenue(s) sera(ont) intégrée(s) au groupe thématique prévention de la délinquance et tranquillité publique, groupe chargé de la mise en œuvre des stages. Les structures qui souhaitent répondre à cette demande devront déposer un formulaire CERFA.

Critères de sélection :

Les structures susceptibles d'être retenues devront :

Pour les niveaux 1 et 3 d'appels à projets :

- connaître le champ de la prévention de la délinquance et les partenaires locaux ;
- préciser la pédagogie spécifique pour un public mineur et pour un public majeur ;
- être en capacité de travailler en partenariat.

Pour le niveau 1 :

- être spécialisées et avoir une expertise reconnue dans une thématique suivante : aide aux victimes, santé/conduites addictives, discrimination, violence aux personnes et aux biens ;
- développer une pédagogie active adaptée au type de public concerné (mineur et majeur).

Pour le niveau 2 :

- avoir une expérience des publics en difficulté ;
- avoir un encadrement disponible sur 1/2 journée ;
- développer une activité se prêtant à un acte citoyen.

Pour le niveau 3 :

- faire preuve de rigueur, d'organisation ;
- proposer un encadrement unique sur toute la durée du stage ;
- avoir une expérience dans l'encadrement de publics difficiles (préciser la méthode développée) ;
- avoir une expérience dans la gestion d'un stage, la coordination d'interventions.

Contacts :

Etat : Gérard SEILLE, direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse

Angers Loire Métropole : Sophie CASTAINGS-LAHAILLE, mission politique de la ville

Date limite d'envoi : lundi 15 octobre 2007 (1^{er} stage majeur en janvier 2008)